

Ref : DCM/2017/n° 26/8.4/23-03/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	28

Date de la convocation : 13-03-2017
Date de l'affichage : 17-03-2017

SEANCE DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le VINGT TROIS MARS à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Arnaud FOUREL, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

M. LEBLANC à A. BAILLIEU
O. BERTRAND à H. THELENE
G. BER à C. BONATO

V. BONVICINI à J. SOLEYROL
M. CHAREYRE à N. THEODOSE
G. TRAUULET à A. FOUREL

Absent : A. JACINTO

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

Rapporteur : P. VAN DER LINDE

OBJET :

V.N.F. CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Il est rappelé au conseil municipal que la commune souhaite gérer et mettre en valeur la rue du Vidourle qui constitue une voie de desserte de la commune. Ces terrains situés en rive gauche de la branche ouest du canal du Rhône à Sète, en aval du « Pont Rouge », et qui s'étendent jusqu'au pont de la D 62, sont situés sur le domaine public fluvial.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'adopter la convention de mise en superposition de gestion du domaine public fluvial des terrains sus-énoncés, qui demeurera annexée à la présente

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 27-03-2017
- date d'affichage : 27-03-2017